

Pôle mécanique à Cuis : 2.394 signatures pour dire non

Un collectif « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder » s'est formé en mars. Il se bat pour le retrait du projet de pôle mécanique à Cuis. Selon lui, l'impact environnemental serait plus important que prévu. Une pétition a réuni 2.394 signatures.

« **O**n est en train de parler d'Alès ou Magny-Cours. C'est un projet disproportionné, à hauteur de 15 millions d'euros ». Alain Faivre pose le décor. Il appartient au collectif « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder », créé en mars dernier. La structure se bat contre l'installation d'un pôle mécanique sur l'ancien terrain militaire du 13^e régiment du génie.

Depuis sa création, le collectif a recueilli 2.394 signatures. Les premiers concernés sont les habitants de Cuis, la com-



Le projet de pôle mécanique a été imaginé sur cet ancien site militaire entouré de vignes, à proximité de Cuis.

mune sur laquelle devrait s'installer le pôle. « Ils ont clairement dit non à l'installation d'une piste de vitesse. J'ai fait le tour du village et plus de deux cents personnes ont signé notre pétition », signale Alain Faivre, membre du collectif. La pétition en question exige que cet

espace soit préservé. « C'est dramatique d'installer un pôle mécanique au pied de l'église », poursuit Alain Faivre.

Mais là où le collectif s'emballe, c'est quand il s'agit de destination : « La communauté de communes n'a pas voté. Il n'y a pas eu non plus de consultation

officielle ou d'enquête d'utilité publique pour déterminer la destination du terrain », relève Patricia Minet. Si le collectif s'inquiète tant de cette destination, c'est tout simplement parce qu'elle conditionne les phases de dépollution nécessaires.

« Le projet n'existe pas »

« Nous n'en sommes qu'au stade de l'idée, le projet n'existe pas ». Le président de la communauté de communes répond sans détour aux opposants du pôle mécanique. D'autre part, il récuse la présence d'espèces protégées sur le site. « Nous avons fait faire une étude initiale de l'environnement par un cabinet reconnu. Il n'y a aucun intérêt faunistique et floristique », martèle

Michel Boulonnais. Quant à la dépollution, elle est incontournable : « On ne peut pas s'y opposer. C'est la loi. Qu'on fasse un champ de betteraves ou un pôle mécanique, le site militaire doit faire l'objet d'une dépollution. Cela passe par trois phases : le diagnostic historique du site, la préparation du terrain et si nécessaire la dépollution ». C'est seulement après ces différentes

phases que la communauté deviendra propriétaire du site.

En outre, le président précise que le conseil a délibéré sur l'étude financière, juridique et l'étude initiale de l'environnement. « Mais aucune démarche n'est enclenchée au niveau administratif. Il n'y a pas de cahier des charges, pas de document d'urbanisme. Peut-être qu'il y a des inquiétudes mais elles sont prématurées ».

munes Epernay Pays de Champagne, n'est pas exacte. « Cet espace doit rester un espace naturel. Il y a 65 espèces d'oiseaux protégés et 16 espèces d'orchidées. Sur ce point-là, l'étude a été mal faite », clame Dominique Moinault.

Blocage sur l'étude d'impact

Les membres du collectif ont demandé, à plusieurs reprises, d'avoir en main cette étude d'impact. « La CCEPC ne nous a pas donné les infos, c'est contraire à la loi » déplore Dominique Moinault.

Le collectif s'inquiète également de l'impact visuel de ce circuit. L'ancien site militaire est entouré de vignes : « Cela contribuerait à détruire la beauté du vignoble, réagit Alain Faivre. Et c'est en contradiction avec les propositions actuelles de classer le vignoble au patrimoine mondial de l'Unesco ».

Fort de ses 2.394 pétitionnaires, le collectif demande ainsi le retrait pur et simple du projet. Dans le cas contraire, le collectif a l'intention de joindre sa pétition à l'enquête d'utilité publique. « Pour décider de la destination finale du site, il faut que le Plan local d'urbanisme soit révisé. Ça débouche donc sur une enquête d'utilité publique », explique Gilbert Cali. Les signataires demandent le maintien en zone naturelle. D'ici là, le collectif « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder » envisage d'organiser des réunions d'informations dans tous les villages avoisinants.

Marie Blanchardon

Site Internet du collectif « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder »
<http://www.lapetition.be/petition.php?petid=139> et le blog du collectif
<http://moinault.unblog.fr/>

Des espèces protégées sur le site

« La dépollution du site est fonction de la destination donnée par l'acquéreur. Si on dit à l'armée qu'il va y avoir un pôle mécanique, alors elle ne se pose pas de questions, explique Patrice Minet. Elle arrive pour couper les arbres. Trois cents résineux ont déjà été abattus. On a réussi à stopper l'opération ».

D'autre part, selon le collectif, l'étude d'impact environnemental, réalisée par le cabinet « L'atelier des Territoires » pour la Communauté de com-